

Nord vaudois

Référence : Stratégie régionale d'aménagement 2005 – La mesure sera mise à jour sur la base de la planification directrice régionale lors de la quatrième adaptation.

Périmètre

Le périmètre s'étend sur les communes appartenant à l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV).

Constat

Le Nord vaudois se caractérise à la fois par sa diversité géographique et par l'occupation hiérarchisée de son territoire avec un centre cantonal (Yverdon-les-Bains), des centres régionaux et locaux et de nombreux villages régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire. C'est aussi une région charnière au croisement d'importantes voies de communications nationales et cantonales, routières comme ferroviaires. Cette situation lui offre un fort potentiel de développement tant en termes d'emplois que de population, à proximité des principales agglomérations du Plateau suisse.

La région a connu, ces dernières années, un accroissement important de sa population (+23% entre 1980 et 2004), une prolifération des zones résidentielles (le plus souvent en habitat individuel) et une augmentation des mouvements pendulaires. Selon les pronostics du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique), la population devrait augmenter de 10 à 15 % d'ici 2020, soit entre 6 à 10'000 habitants supplémentaires.

Cette croissance globale de population masque une hétérogénéité du développement des communes. L'augmentation a été particulièrement forte dans l'agglomération d'Yverdon-les-Bains, le long des axes de communication et dans les petites villes, mais la situation est plus contrastée dans les secteurs ruraux et de montagne.

Cette évolution s'est traduite par un étalement de l'urbanisation, au détriment des zones agricoles et de la qualité des paysages. Ainsi, la région évolue vers une région résidentielle (attire de la campagne paisible), avec des activités industrielles et agricoles encore bien présentes, structurant le paysage et le territoire.

Le développement économique est différencié selon les secteurs. Les parts de l'agriculture et du secteur industriel restent importantes en comparaison cantonale et nationale. Mais les perspectives d'avenir sont liées au développement et à la diversification des activités économiques, avec un rôle important des pôles de développement et des pôles urbains régionaux.

Le système territorial s'oriente de fait vers une spécialisation des communes, ce qui signifie une forte interdépendance des relations. Il ne fonctionne que grâce à des infrastructures de transport relativement bien développées qui assurent une bonne accessibilité au réseau urbain régional.

Enjeu

Cette tendance à l'étalement de l'urbanisation risque d'engendrer une baisse de la qualité du cadre de vie qui pourrait signifier, à court ou à moyen terme, un manque d'attractivité de la région.

Du point de vue cantonal, il est important que le Nord vaudois conserve une vitalité permettant de maintenir un équilibre avec l'Arc lémanique et d'assurer son rôle charnière, entre les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg. Le développement durable et équilibré du territoire est l'objectif principal.

Concrètement, il s'agit de reconnaître tous les potentiels et les caractéristiques de la région et de définir des objectifs et des mesures spécifiques à chaque entité géographique qui la compose (Jura, Pied du Jura, Agglomération yverdonnoise, Vallon de la Menthue, Orbe-Vallorbe, Vallon du Nozon), d'encourager la complémentarité entre centres urbains et territoire rural, de mettre en réseau des territoires fonctionnels dans lesquels peuvent se déployer les diverses activités et de mettre en place un outil de concertation régionale.

Démarche

Dans ce but, l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV) s'est attelée, dès 2001, à la réalisation d'un concept régional d'aménagement qui a débouché en 2005 sur une "Stratégie régionale d'aménagement". Deux scénarios prospectifs ont été envisagés - un tendanciel et un durable – et la région a opté pour le développement durable de son territoire.

En matière d'aménagement du territoire, la prise en compte des trois dimensions du développement durable, soit l'économie, l'environnement et la société – nécessite une bonne coordination des acteurs à l'échelle communale, régionale, cantonale et nationale.

Objectifs

Les objectifs prioritaires du projet de territoire sont les suivants :

La stratégie régionale d'aménagement poursuit deux principes - la qualité et la vitalité - qui sont les éléments fondateurs de l'attractivité et de la compétitivité du Nord vaudois. Ces deux principes sont traduits en 5 axes stratégiques et par la mise en place de plates-formes de concertation. Les cinq axes stratégiques sont traduits en objectifs et en mesures opérationnelles :

Axe 1 : Positionner le Nord vaudois dans un réseau géographique large

- élaborer un concept de marketing territorial,
- placer Yverdon-les-Bains comme "porte d'entrée" de la région,
- affirmer la région en tant qu'entité institutionnelle cohérente,
- promouvoir la démarche "Label Cité de l'énergie".

Axe 2 : Favoriser le développement des activités économiques

- rechercher l'implantation des activités selon les vocations des pôles de développement,
- renforcer les pôles de formation HEIG, CPNV,
- utiliser plus rationnellement les zones d'activités,
- intégrer des critères paysagers dans l'aménagement des zones d'activité.

Axe 3 : Encourager la vitalité du territoire rural

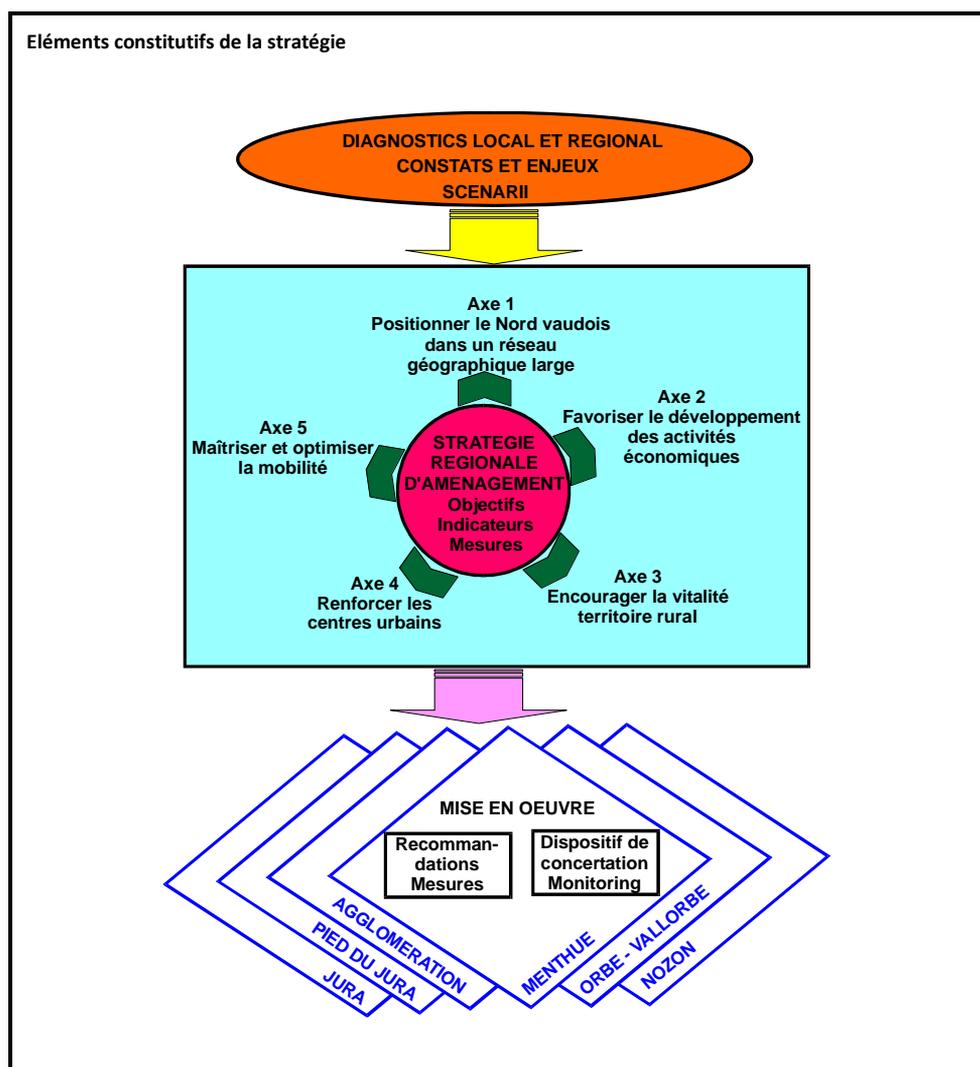
- planifier la multifonctionnalité du territoire rural,
- encourager la mixité habitat / emploi dans les villages,
- mettre en valeur le paysage dans le cadre d'un écotourisme de qualité,
- accompagner et soutenir les initiatives rurales.

Axe 4 : Renforcer les centres urbains

- structurer et densifier les espaces urbains
- mener une politique active de logement et d'habitat,
- aménager les espaces publics centraux de manière vivante et conviviale,
- éviter la thésaurisation des terrains.

Axe 5 : Gérer et optimiser la mobilité

- aménager des interfaces de transport multimodaux faciles d'accès,
- mettre en œuvre une politique de gestion du trafic et de la mobilité,
- aménager les axes principaux des localités,
- intégrer l'utilisation des transports publics dans les nouvelles implantations,
- utiliser les potentiels des déplacements à pied et à vélo.



Mesure

Pilotage

Le Canton soutient la mise en place de la structure de concertation définie dans la Charte du Nord vaudois et sa mise en œuvre. Il s'appuie sur cette structure pour mettre en œuvre les projets d'importance cantonale de la région.

Principes de coordination

Le but de la concertation territoriale est de traiter les problèmes liés à l'aménagement du territoire le plus en amont possible avec tous les acteurs concernés pour disposer des informations de manière transparente, éviter les blocages éventuels grâce à une méthode participative et accélérer ainsi les démarches.

La concertation territoriale est un système de coopération horizontale qui :

- encourage les initiatives et les projets régionaux et locaux ;
- respecte les niveaux de compétence ;

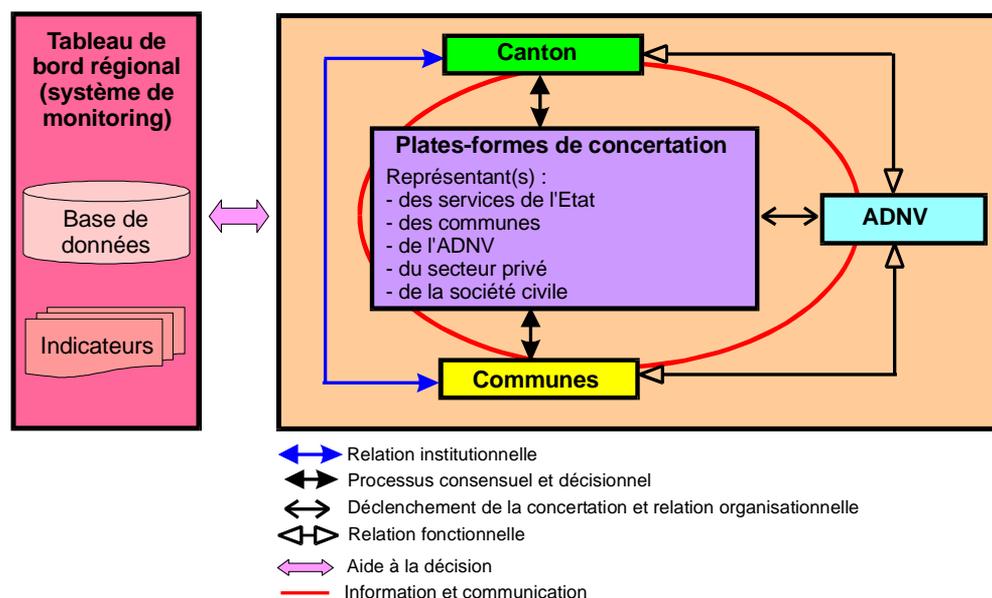
- met à disposition des outils stratégiques cohérents ;
- promeut les collaborations intercommunales ;
- implique de manière égalitaire les acteurs publics et privés ;
- exploite la richesse des ressources et la mise en commun des points de vue.

Il s'agit également d'établir un dialogue avec le canton dans le but de mettre en oeuvre les politiques et les projets cantonaux, de proposer et/ou défendre des options d'aménagement.

La concertation territoriale s'appuie sur l'organisation de plates-formes géographiques qui peuvent être convoquées selon les six entités géographiques prédéfinies dans la stratégie ou selon une géométrie adaptée au problème à traiter.

La prise de position issue de ces réunions de concertation sert de référence aux instances de décision.

Schéma de la concertation régionale



Dans la région du Nord vaudois, la concertation territoriale est également un outil chargé de la mise en œuvre de différents projets d'intérêt cantonal qui sont notamment :

- le projet d'agglomération yverdonnoise ;
- la définition des centres locaux ;
- les échappées lacustres ;
- GESORBE.

L'approbation de la "Stratégie régionale d'aménagement" par les instances compétentes (canton et municipalités du Nord vaudois) dote la région d'un outil de pilotage qui guidera et appuiera les futurs travaux à conduire, basé sur le volontariat et la concertation.

Compétences

Canton

Les Services en charge de l'aménagement du territoire, de l'économie, du tourisme et du logement, de l'environnement, de la faune, de la nature et de la mobilité :

- prennent acte du contenu de la stratégie régionale d'aménagement du Nord vaudois ;
- conseillent la région et les communes lors des projets de territoire ;
- participent activement selon leur disponibilité aux plates-formes de concertation

pour les projets d'intérêt cantonal ;

- sollicitent le processus de la concertation pour les projets d'intérêt cantonal à forte incidence locale et régionale et lorsque la mise en œuvre du Plan directeur cantonal le commande ;
- mettent en œuvre le contenu de la stratégie en rapport avec les politiques cantonales ;
- mettent à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés qui leur incombent.

Communes

Les communes :

- prennent acte du contenu de la stratégie régionale d'aménagement du Nord vaudois ;
- participent activement aux plates-formes de concertation ;
- sollicitent le processus de la concertation pour les projets d'intérêt régional ou intercommunal ;
- intègrent les dimensions du développement durable (économie, société et environnement) dans tous les aspects relatifs à l'aménagement du territoire ;
- mettent en œuvre le contenu de la stratégie selon les axes stratégiques ;
- proposent de nouvelles mesures et des adaptations selon l'évolution de leur situation et de leurs besoins ;
- prennent en compte la multiplicité des acteurs concernés par l'aménagement régional ou intercommunal ;
- mettent à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés qui leur incombent.

Région

La région :

- prend acte du contenu de la stratégie régionale d'aménagement du Nord vaudois et s'assure de sa mise en œuvre ;
- participe activement aux plates-formes de concertation ;
- déclenche le processus de la concertation pour les projets d'intérêt cantonal, régional ou intercommunal ;
- intègre les dimensions du développement durable (économie, société et environnement) dans tous les aspects relatifs à l'aménagement du territoire ;
- met en œuvre le contenu de la stratégie selon les axes stratégiques ;
- propose de nouvelles mesures et des adaptations selon l'évolution de la situation régionale et des besoins ;
- prend en compte la multiplicité des acteurs concernés par l'aménagement régional ;
- met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés qui lui incombent.

Autres

Le secteur privé et la société civile :

- peuvent être appelés à participer aux plates-formes de concertation selon les problèmes à traiter.

Références

Autres références

SEREC, SITE, Stratégie régionale d'aménagement, ADN, 2006.